

tive de la Chambre de Commerce, sur les corps législatifs, dans l'intérêt du progrès matériel bien entendu de la région de Montréal d'abord, de notre province ensuite, et enfin de tout le Canada.

Les fondateurs de la Confédération canadienne, avec leur génie prévoyant, ont jeté il y a trente ans des bases économiques d'un progrès matériel qui n'a fait que s'affirmer, chaque année, depuis cette époque mémorable. Nous commençons à recueillir les fruits de leur sagesse. Il est donc utile de se bien pénétrer de la pensée d'une union solide entre tous les Canadiens, surtout dans le domaine de la finance, du commerce et de l'industrie. Une ère de prospérité s'ouvre pour tous les peuples qui veulent travailler dans la paix; cette ère se manifeste évidemment au Canada, pourquoi ne pas en profiter? Mais il faut s'unir et surtout travailler.

Je vous invite donc à parcourir attentivement ce rapport qui a déjà été distribué à chacun de vous, et que je dépose officiellement aujourd'hui, sur le bureau.

A. DESJARDINS,
Président.

RAPPORT DE M. JOSEPH CONTANT

Monsieur le Président,

Comme j'en exprimais l'espoir dans mon rapport, l'an dernier, le gouvernement fédéral s'est occupé sérieusement de la question du chenal entre Montréal et Québec; et dès l'ouverture de la navigation, les bateaux du département des Travaux Publics ont commencé les travaux de balayage et de nettoyage.

La chose a été faite de telle façon que le résultat en a été excellent, et qu'aucun accident attribuable au mauvais état du chenal, n'est arrivé durant toute la saison de navigation.

AMÉLIORATIONS DU HAVRE

La question la plus importante qui ait été discutée et réglée, cette année, est celle des améliorations au port de Montréal.

Le dernier plan, portant le No 12a 2, adopté par la Commission du Havre et les Chambres de Commerce, fut soumis au ministre des Travaux Publics, qui l'approuva complètement.

Ce plan pourvoit à la construction de trois quais à niveau élevé, d'une longueur de 900 à 1,100 pieds, et d'une largeur de 300 pieds, avec des bassins, entre les quais, de 500 pieds de large.

Le chemin entre le mur de revêtement et les quais aura 200 pieds de largeur. et la rue des Commissaires sera élargie à 100 pieds, vis-à-vis le marché Bonsecours, et à 80 pieds sur le reste de son parcours.

La construction des quais avec une largeur de 300 pieds permettra d'y ériger des hangars spacieux, et fournira une très grande facilité pour le transbordement des marchandises puisque l'encombrement qui existe aujourd'hui aura disparu.

Elle aura aussi l'avantage de permettre la pose des rails, afin que les compagnies de chemin de fer puissent arriver avec leur fret, à proximité des navires, en diminuant ainsi les frais de transbordement.

Mais pour faire ces grands travaux, sans augmenter les charges sur le trafic du port, les commissaires avaient besoin de se procurer de l'argent à un taux très bas d'intérêt.

C'est pourquoi ils s'adressèrent au parlement du Canada, qui adopta à la séance du 13 juin 1898, l'acte nécessaire.

Les travaux sur le premier quai, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, furent commencés l'automne dernier, et une longueur de 450 pieds a été remplie par les dragues de la commission.

Les travaux se continueront au printemps et seront poussés avec vigueur. Dans ce but, et afin que tout puisse marcher rapidement, les commissaires ont décidé d'augmenter le nombre de leurs bateaux, et des contrats ont été accordés à MM. Carrier, Laine & Cie, de Lévis, pour la construction d'un remorqueur et d'une drague.

Avant de commencer les travaux sur le nouveau quai, la commission avait continué à s'occuper des autres améliorations dans le port, vis-à-vis la cité.

A la section 27, le quai a été allongé de 220 pieds et les approches ont été creusées à une profondeur de 30 à 33 pieds.

La batture à la tête du quai Molson a aussi été creusée, afin d'avoir l'eau profonde jusqu'au chenal des navires. D'autres battures, se trouvant dans les sections 46, 15 et 20, ont été enlevées afin d'élargir le chenal et donner par là plus de facilités à la navigation.

La digue, ou, comme on l'appelle communément, l'île aux Millions, a été prolongée jusque près du pont Victoria, et l'extrémité a été terminée, au moyen de quatre ponceaux mesurant 40 pieds de long par 5 pieds de haut, afin que l'eau puisse arriver jusqu'au bassin si-